



AMBASSADE DE FRANCE EN SUISSE  
SERVICE ÉCONOMIQUE

Veille de la situation économique et financière  
Du 3 au 14 septembre 2018

Marchés

	Au 14/09	Var vs 31/08
EUR/CHF	1,1253	+0,1 %
USD/CHF	0,9675	-0,1 %
SMI	8.970	-0,0 %
Taux 10a	-0,015 %	+8pb

Chiffres-clé (glissement annuel, g.a.)

- Prix à la production août: +2,2%
- Prix à l'importation août : +5,7 %
- Inflation (IPCH) août : +1,3 %

ECONOMIE

**Conjoncture : le PIB suisse, tiré par la production industrielle, a crû de 3,4 % entre le T2 2017 et le T2 2018 (et de 0,7 % par rapport au T1 2018)**

Entre le deuxième trimestre (T2) 2017 et le T2 2018, le PIB s'est accru de 3,4 % en volume, ayant été soutenu par les exportations de biens (+7,2 % hors objets de valeur), les investissements en biens d'équipement (+3,7 %) ; dans un contexte de stagnation des salaires réels en lien avec une inflation plus élevée qu'anticipée soutenue par la dépréciation du franc suisse sur la période considérée (-7,7 % par rapport à l'euro entre le T2 2017 et le T2 2018), la consommation des ménages en volume a crû à un rythme modéré (+1,3 % après +1,2 % et +0,7 % en g.a.).

Selon une approche par la production, le groupe de secteurs ayant connu la plus forte croissance (en g.a.) est pour le 6<sup>ème</sup> trimestre consécutif celui de l'« agriculture et industries » (+7,9 %) en lien avec la dépréciation du CHF. A relever également, le rebond du groupe de branches « activités financières et autres activités de services » (+2 % en g.a.).

**Investissements internationaux : simplification de la reconnaissance des procédures de faillite étrangères à compter de 2019**

Le Conseil fédéral a fixé au 1<sup>er</sup> janvier 2019 l'entrée en vigueur d'une [révision](#) de la *loi fédérale sur le droit international privé (LDIP)* simplifiant la reconnaissance des procédures étrangères de faillite et de concordat. La réforme :

- Supprime l'obligation pour les Etats étrangers de garantir la réciprocité pour voir leurs procédures de faillite étrangère reconnues par la Suisse - obligation qui s'est avérée inefficace et coûteuse ;

- Limite l'obligation de conduire une procédure de faillite ancillaire<sup>1</sup> aux cas où il existe effectivement des créanciers à protéger en Suisse ;
- Permet aux créanciers du lieu de la succursale de faire valoir leurs créances dans le cadre d'une procédure de faillite ancillaire, sans avoir à demander l'ouverture d'une procédure de faillite spécifique au lieu de la succursale ;
- Traite de la coordination des procédures d'assainissement et de faillite en Suisse et à l'étranger.

**Suisse–Chine : au cours de son déplacement en Chine, le Chef du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche évoque la possibilité d'un approfondissement de l'ALE (notamment en matière d'investissements)**

Dans une interview accordée à la *Schweiz am Wochenende*, le Conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann a indiqué que :

- La Suisse souhaite obtenir la réciprocité sur la possibilité d'acquérir des entreprises de l'autre partie et que cela « *est un sujet de négociation pour le comité mixte* » de l'Accord de libre-échange Suisse-Chine ;
- « *Nous allons examiner si nous pouvons encore éliminer des obstacles supplémentaires dans cet accord* ».

<b>FISCALITE</b>
------------------

**Imposition des bénéfices : le Conseil national adopte une position proche de celle du Conseil des Etats sur le projet fiscal 17**

Par 114 voix contre 68, le Conseil national s'est prononcé en faveur du projet fiscal 17. Les divergences par rapport à la position adoptée par le Conseil des Etats en juin portent sur le principe de l'apport en capital (cf. veille d'août 2018) et la prise en considération des communes. Le programme de la session parlementaire d'automne, qui s'achèvera le 28 septembre, comprend l'ensemble des étapes d'élimination des divergences prévues par le droit parlementaire suisse, à commencer par une deuxième lecture au Conseil des Etats le 17/09.

**BEPS / Fiscalité : le Conseil fédéral a transmis au Parlement fédéral sa demande d'approbation de la convention de non-double imposition Suisse-Brésil**

La CNDI Suisse-Brésil, conclue le 3 mai 2018, comprend, aux termes du communiqué du Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales, « *plusieurs dispositions du projet BEPS* » (cf. veille d'août 2018), ainsi qu'une clause d'assistance administrative conforme à la norme internationale en matière d'échange de renseignements sur demande.

---

<sup>1</sup> Selon l'Office fédéral de la Justice (OFJ), la procédure de faillite ancillaire est destinée à permettre un désintéressement prioritaire, à partir des biens situés en Suisse, des créanciers présentant un lien particulier avec la Suisse.

## SECTEUR FINANCIER

### **Marchés / gestion d'actifs : élaboration d'un projet de réforme visant à accroître l'attractivité des fonds de placement suisses**

En réponse à une demande de la branche de la gestion d'actifs, que soutient un [projet](#) de motion parlementaire, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral des finances (DFF) d'élaborer, d'ici à la fin du premier semestre 2019, un projet de révision législative afin de faciliter la mise sur le marché de fonds de placement innovants. La principale mesure envisagée consisterait à créer une catégorie de fonds non-soumise à autorisation de la Finma, qui serait réservée aux investisseurs qualifiés (e.g. caisses de pension et assureurs).

### **Marchés/placements collectifs de capitaux : projet d'extension des possibilités de placement des fondations de placement**

Le Conseil fédéral a soumis à consultation – jusqu'au 24 décembre - un [projet](#) de révision de l'*ordonnance sur les fondations de placement* (auxiliaires effectuant des placements pour les institutions de la prévoyance professionnelle – 2<sup>ème</sup> pilier par capitalisation du système de retraite suisse) visant à accroître leurs possibilités de placement pour réduire leur désavantage compétitif vis-à-vis des fonds de placement. En contrepartie, la révision proposée prévoit de renforcer le rôle de l'assemblée des investisseurs en tant qu'organe suprême des fondations de placement.

### **Banque : le Conseil fédéral propose d'autoriser Postfinance à octroyer des crédits et d'ouvrir une minorité de son capital**

Le Conseil fédéral anticipe la poursuite de la baisse du rendement moyen du stock d'obligations que détient *Postfinance* (représentant une part élevée de ses actifs) à l'horizon 2021 et donc la dégradation de son résultat et de sa capacité de financement, ce qui pourrait, selon le communiqué du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), rendre plus difficile le financement du service universel incombant à *La Poste Suisse* ; pour mémoire, les missions de service universel assignées à *La Poste Suisse* par la [loi sur la poste](#) portent sur les services postaux et les services de paiement – cette dernière mission étant assurée par *Postfinance* – filiale à 100 % de *La Poste Suisse*.

Afin de permettre à *Postfinance* « d'élaborer un modèle d'affaires prometteur à long terme » garantissant le financement des obligations de service universel de *La Poste Suisse*, le Conseil fédéral a chargé le DETEC et le Département fédéral des finances (DFF) de préparer pour consultation un projet de révision partielle de la *loi sur l'organisation de la Poste (LOP)*, visant notamment à autoriser PostFinance à octroyer des crédits.

Pour l'atteinte par la Poste Suisse des exigences en capital « *gone concern* » auxquelles le Conseil fédéral entend soumettre les banques d'importance systémique à l'échelle nationale (cf. veille du 23 février), le Conseil fédéral prévoit :

- La constitution de fonds propres (CET1), d'abord via la retenue sur bénéfices et des prestations en capital complémentaires par le groupe de la Poste, puis par l'afflux de fonds lié à l'ouverture minoritaire de l'actionnariat de Postfinance envisagée ;
- Si besoin, en complément, par l'émission d'instruments de renflouement interne.

Selon le communiqué du DETEC, « avec cette solution, le Conseil fédéral privilégie la constitution autonome de capital par PostFinance par rapport à une garantie de l'État » (cf. art. 15 LOP).

**Gestion d'actifs / capital-investissement : les actifs sous gestion de Partners group continuent de progresser à un rythme soutenu et atteignent 67,1 Mds EUR fin S1 2018**

L'entreprise d'investissement suisse Partners Group, spécialisée dans le capital-investissement, a indiqué avoir investi pour ses clients 7,7 Mds USD au premier semestre 2018 contre 5,6 Mds USD au premier semestre 2017. Le groupe indique que ses actifs sous gestion s'élèvent désormais 67,1 Mds EUR, contre 54,2 Mds EUR fin 2016.

Pour mémoire, Partners Group a acquis en 2017, avec le fond de pension canadien PSP, la société française de laboratoires de biologie médicale Cerba Healthcare pour environ 1,8 Md EUR.

**Paiements : le groupe SIX prévoit de porter sa participation dans Swiss Euro Clearing Bank de 25 % à 100 %**

Le projet de transaction, qui demeure sujette aux approbations réglementaires usuelles, porte sur l'acquisition, pour un montant non dévoilé, des parts actuellement détenues par Crédit Suisse, UBS et Postfinance. Pour mémoire, Swiss Euro Clearing Bank, établie à Francfort, est spécialisée dans le traitement du trafic des paiements euros / francs suisses et a enregistré un résultat net de 9,9 MEUR en 2017 pour un bilan de 1,8 Md EUR fin 2017.

Le directeur général de SIX a rappelé que cette transaction s'inscrit dans la stratégie du groupe visant à renforcer son positionnement en tant que fournisseur de services financiers clés pour les banques puis pour l'ensemble du secteur financier suisse.

<b>SECTEURS NON FINANCIERS</b>
--------------------------------

**Transport : Appel à candidature de l'OFROU pour des stations de recharge rapide**

L'Office fédéral des routes (OFROU) a lancé un appel à candidatures pour la construction et l'exploitation de stations de recharge rapide des véhicules électriques sur les aires de repos du réseau des routes nationales. L'appel d'offres court jusqu'au 11 décembre 2018. Les autorisations délivrées par l'OFROU seront valables 30 ans et seront attribuées sous forme de 5 lots comprenant chacun vingt aires. Les frais liés à la fourniture de la puissance électrique (estimés à 0,5 MCF par aire) seront préfinancés par l'OFROU.

### **Transport : transmission du projet de PRODES des routes nationales et du programme en faveur du trafic d'agglomération au Parlement**

Le Conseil fédéral a transmis au Parlement fédéral le projet de programme de développement stratégique (PRODES) des routes nationales, qui prévoit un investissement d'environ 14,8 Mds CHF d'ici 2030, essentiellement dans des agglomérations. Le Conseil fédéral a également transmis au Parlement un projet d'arrêté fixant le plafond des dépenses d'exploitation, d'entretien et d'adaptation du réseau routier national à 8,1 Mds CHF pour la période 2020-2023 ainsi qu'un projet d'arrêté fixant à 4,6 Mds CHF le crédit d'engagement pour l'étape d'aménagement 2019 du PRODES et la construction du second tube au tunnel routier du Gothard.

Le Conseil fédéral a en parallèle adopté le projet de programme en faveur du trafic d'agglomération (3<sup>e</sup> génération des projets d'agglomération), prévoyant le financement de projets à hauteurs de 1,3 Mds CHF.

### **Agriculture : adoption d'un rapport complémentaire à la « Vue d'ensemble du développement à moyen terme de la politique agricole »**

En réponse au Conseil national, qui le 4 juin dernier avait renvoyé au Conseil fédéral la « *Vue d'ensemble du développement à moyen terme de la politique agricole* », le Conseil fédéral a adopté un rapport complémentaire affirmant que les scénarios de réduction des droits de douane sur les produits agricoles dans les échanges avec l'UE et le Mercosur présentés dans la « Vue d'ensemble » ont une valeur « *purement illustrative* » et ne reflètent ni l'état actuel des négociations ni un objectif précis du Conseil fédéral. Le rapport précise que le Conseil fédéral n'envisage pas de négocier ce type d'accord avec l'UE et que les concessions dans le cadre des négociations avec le Mercosur devraient aller moins loin que dans le scénario. Le rapport précise que les concessions accordées à ces partenaires pourraient prendre la forme d'une réallocation des importations suisses, sans « *augmentation massive* » des importations.

### **Agriculture : Avenir Suisse estime le coût de la politique agricole à près de 20 Mds CHF**

Avenir Suisse [estime](#) que le coût total, direct et indirect, de la politique agricole suisse s'élève à 19,861 Mds CHF / an : 4,268 Mds CHF de dépenses publiques fédérales et cantonales (dont près de deux tiers de paiements directs), 14,980 Mds CHF liés au traitement spécifique du secteur agricole (protection douanière, retard dans les négociations commerciales, impact environnemental non compensé du secteur, etc.) et 0,614 Mds CHF de recettes non perçues par la Confédération et les cantons (e.g. prêts sans intérêts). Avenir Suisse estime que cela représente un coût annuel de 2.572 CHF par foyer et par an, dont 1.000 CHF liés à la seule protection douanière.

### **Défense : le Conseil fédéral recommande le rejet de l'initiative sur le financement des producteurs de matériel de guerre**

Le Conseil fédéral recommande le rejet de [l'initiative populaire](#) « *Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre* », sans présenter de contre-projet. L'initiative demande l'interdiction du financement des producteurs de matériel militaire (i.e. les entreprises dont plus de 5% du chiffre d'affaires annuel provient de la production de matériel de guerre) par la Banque nationale suisse, les fondations et les institutions de

prévoyance publique et professionnelle et prévoit que la Confédération prenne des mesures aux plans national et international pour étendre cette interdiction aux banques et assurances. Le Conseil fédéral estime que l'initiative pourrait accroître les risques de placement et avoir des conséquences économiques négatives sur le secteur financier et l'industrie suisses.

### **Energie : programme de rachats d'emprunts d'Alpiq**

Alpiq a lancé le 3 septembre un programme de rachat d'emprunts, pour un montant de 300 MCHF. Le programme, qui porte sur les emprunts en cours allant de 2019 à 2024, vise à poursuivre la réduction d'endettement brut et les coûts financiers de la société, qui a déjà racheté des emprunts à trois reprises entre 2014 et 2016.

## INNOVATION

### **Numérique : adoption de la stratégie « Suisse numérique »**

Le Conseil fédéral a adopté la stratégie « Suisse numérique » pour la période 2019-2020. Celle-ci détermine trois axes d'action prioritaires : intelligence artificielle (création d'un groupe de travail qui devra présenter un rapport à l'automne 2019), développement territorial durable et nouvelles méthodes de travail de l'administration. La mise en œuvre du plan sera pilotée par un groupe de travail présidé par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication.

## SUIVI DES REFORMES

### **Protection des données : adoption du premier volet de la réforme transposant la directive européenne en droit suisse**

Suivant le Conseil national, le Conseil des Etats a approuvé le premier volet de la réforme de la législation suisse en matière de protection des données, visant à mettre en œuvre la directive UE 2016/680<sup>2</sup>, que la Suisse doit reprendre au titre de son association à Schengen.

Pour rappel, la commission des institutions politiques du Conseil national avait proposé la scission du projet de révision de la législation sur la protection des données en deux volets: la transposition de la directive et le reste du projet de révision de la loi sur la protection des données, qui a notamment pour objectif de rapprocher la législation suisse de la nouvelle réglementation européenne (RGPD) afin de maintenir la décision d'adéquation dont bénéficie la Suisse depuis 2000.

---

<sup>2</sup> Directive (UE) 2016/680 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel à des fins de prévention et de détection des infractions pénales, d'enquêtes et de poursuites en la matière ou d'exécution de sanctions pénales.